

<p style="text-align: center;">RELEVÉ DE DÉCISIONS du Conseil de l'ESPÉ de l'Académie de Créteil du 19 mars 2015</p>
--

Réuni le 19 mars 2015, le Conseil de l'ESPÉ :

1. a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 15 janvier 2015.
2. a bénéficié d'une information sur la réactualisation du dossier d'accréditation de l'ESPÉ. Brigitte Garcia a présenté le Parcours langues des signes français (LSF), Jean-Luc Passin le C2i2e, Brigitte Marin le Master GEDOS. Les différents amendements proposés seront synthétisés afin d'être examinés lors du COSP du 7 avril 2015.
3. s'est vu proposer par Aude Dontenwille-Gerbaud (SNESUP-FSU) une motion réclamant davantage de moyens au MENESR afin de répondre aux enjeux d'instruction civique, d'enseignement du fait religieux et de la laïcité. Cette motion a été adoptée à la majorité.
4. a été informé par Aude Dontenwille-Gerbaud (SNESUP-FSU) et Geneviève Guilpain (SUD Education CGT) d'incidents survenus dans le cadre de la formation des fonctionnaires stagiaires à l'ESPÉ. Si le port de signes religieux ostensibles est admis dans le cadre des établissements universitaires, dont relève l'ESPÉ, celui-ci est proscrit pour les étudiants stagiaires ayant statut de fonctionnaire. Les représentants syndicaux susvisés ont demandé qu'un communiqué soit publié par l'ESPÉ, qu'y soient annexés les textes de lois concernés, qu'un publipostage soit assuré auprès de l'ensemble des étudiants, que des séances d'information soient organisées dans les différentes composantes et qu'un tract de Solidaires mettant en cause différentes personnalités soit publiquement dénoncé. Après débat, le Conseil de l'ESPÉ a adopté un communiqué procédant à un simple rappel à la loi, non assorti des textes concernés. Il a rejeté l'adoption d'une motion de soutien aux collègues vilipendés, afin de ne pas donner lieu à une surenchère dans un contexte difficile. En cas de nouvel incident, des interventions publiques seront organisées sur les différents sites.
5. a reçu une information sur le transfert du site de Melun. Didier Delmond a requis une motion sollicitant l'adoption d'une solution juridique pérenne pour les enseignants du premier degré affectés dans les universités. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.